

AR Prefecture

016-211600499 MAIRIE DE BONNES DE

Reçu le 09/06/2026 Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

mairiebonnes@orange.fr

Site : bonnes.fr

EXTRAIT

2026N°43

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlaine Denis

Date de la convocation : 01 juin 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace, BERTIEAU Luc.

Excusé : néant

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU TITRE MAIRE HONORAIRE A MONSIEUR BEGUERIE STEPHANE**

Le conseil municipal de la commune de BONNES :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-35,

Vu les services rendus à la commune par Monsieur BEGUERIE Stéphane,

Considérant que Monsieur BEGUERIE Stéphane a exercé les fonctions de maire de la commune de BONNES durant 37 ans, de mars 1989 à mars 2026 de manière continue,

Considérant que cette durée de mandat est conforme aux conditions requises pour l'attribution du titre de mairie honoraire,

Considérant que l'intéressé a exercé ses fonctions avec dignité, dévouement et dans l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des ses membres

DECIDE

De proposer à Monsieur le Préfet du département de la Charente, l'attribution du titre honorifique de Maire honoraire à Monsieur BEGUERIE Stéphane, ancien maire de la commune de BONNES.

Monsieur le maire est chargé de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Charente accompagnée des pièces utiles.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 12 juin 2026

BONNES, le 09 juin 2026

Le Maire

M. Denis Péchère de Chamberlaine

